

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 879

24 mars 2016

### SOMMAIRE

Basedahl LuxCo S.à r.l. ....	42152	SENECA Verwaltung Germany, S.à r.l. ....	42173
Camping International S.A. ....	42170	SeTrAL S.à r.l. ....	42173
Chesterway Overseas S.A., SPF ....	42185	Silser S.A. ....	42173
Chripas ....	42190	Sistema Capital Partners S.à r.l. ....	42192
DAM Invest S. à r.l. ....	42170	Smart Advisory ....	42174
Dasar S.A. ....	42171	Socamil S.A. ....	42173
DHC Luxembourg IV S. à r.l. ....	42181	Société Financière de l'Eridan SPF S.A. ....	42174
Dubnium Investment S.à r.l. ....	42170	Soparlac S.A. ....	42173
Eccleston S.A. ....	42174	Sorbitio Invest S.à r.l. ....	42174
Emile Gestion S.A. ....	42166	Takeoff Luxco 2 S. à r.l. ....	42192
Endor S.A. ....	42167	Takeoff Luxco 3 S. à r.l. ....	42192
Eneco S.A. ....	42167	The Purple Dog S.à r.l. ....	42171
EOS Investment Sicav ....	42167	The Purple Dog S.à r.l. ....	42171
ESI Luxembourg S.à r.l. ....	42168	TOH Licences S.A. ....	42192
Eufin Holding S.A. ....	42168	Tophet S.A., SPF ....	42171
European Business Technologies & Engineer- ing Expertises S.A. ....	42169	Tophet S.A., SPF ....	42171
European Robot S.à r.l. ....	42169	Tophet S.A., SPF ....	42172
Euro Road Services LTD ....	42168	Tophet S.A., SPF ....	42172
Hipoteca 40 Lux S.à r.l. ....	42158	Tophet S.A., SPF ....	42172
Hosta Holding S.à r.l. ....	42152	TPY Capital S.A. ....	42172
Luxauto Rent S.A. ....	42146	UKSL II S.à r.l. ....	42172
Phaeton Finance S.à r.l. ....	42176	Vinkelberg Company S.A. ....	42172
Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l. .....	42192	Viva Mat S.à r.l. ....	42173

**Luxauto Rent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 202.781.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stefid S.à r.l., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, registered at Trade Register of Luxembourg under number B 123.961,

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated before, has drawn up the following articles of a joint stock company which he intends to organise.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Luxauto Rent S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** Under the trade mark "Luxauto Rent", the purpose of the Company is to purchase, rent and sale cars and other types of new and second hand vehicles, both in Luxembourg and abroad.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June at 14.00. p.m..

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General Dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up
Stefid S.à r.l., previously named . . . . .	1,000	EUR 31,000.-
Total: . . . . .	1,000	EUR 31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eleven hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

To fix the number of directors at one (1).

The following has been elected as director, for a period of time expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

Mr Tarek Mouloud HIKEM, technical-commercial, born on 15 November 1986 in Paris (France), residing at F-75015 Paris, 5, rue des Bergers.

##### *Second resolution*

To fix the number of statutory auditors at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

- Lealex Consult S.à r.l., a limited liability company, with registered office in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 148.504.

### *Third resolution*

The company's registered office is located in L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stefid S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.961,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Luxauto Rent S.A.» (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, sous l'enseigne commerciale «Luxauto Rent», la location ainsi que toutes opérations d'achats et de ventes de véhicules automobiles et de tous moyens de transport neufs ou d'occasion.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil

d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
Stefid S.à r.l., précitée, .....	1.000	EUR 31.000,-
Total: .....	1.000	EUR 31.000,-

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Monsieur Tarek Mouloud HIKEM, technico-commercial, né le 15 novembre 1986 à Paris (France), demeurant à F-75015 Paris, 5, rue des Bergers.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Lealex Consult S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, enregistré au, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.504.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35666. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2016002167/327.

(160001176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Basedahl LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hosta Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.670.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Gregor Böhm, born on October 13, 1964 in Hennef (SIEG), Germany, residing at 113 Home Park Road, GB - SW19 7HT London, United Kingdom,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Hosta Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196670, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1905, dated July 29, 2015.

*Resolutions*

I. The sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) subject to the provision of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders (the Shareholders' Agreement).”.

II. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to „Basedahl LuxCo S.à r.l.”.

III. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

“ **Art. 4.** The Company shall bear the name “Basedahl LuxCo S.à r.l.”.

IV. The sole shareholder resolves to create two (2) new classes of shares namely the Class A Shares and the Class B Shares.



V. The sole shareholder further resolves to convert all the twelve thousand five hundred (12.500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each of the Company (the Shares Conversion) into three thousand nine hundred six (3.906) class A shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and into eight thousand five hundred ninety-four (8.594) class B shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and an aggregate value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00).

VI. Further to the Shares Conversion, the sole shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by the following shares:

- three thousand nine hundred six (3.906) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares); and
- eight thousand five hundred ninety-four (8.594) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).”

VII. Further to the above resolutions, considering the insertion of the new definition of “Shares”, the sole shareholder resolves that all the mentions to the “shares” in the bylaws of the Company shall be replaced by “Shares”.

VIII. The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interest in Delikatess Holding GmbH a company with limited liability (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its corporate seat in Lübbecke, Auf dem Gallenkamp 25, 32312 Lübbecke, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Bad Oeyhausen under HRB 14732 (the GermanCo).

The Company is incorporated for a limited duration ending upon the disposal of its participation in GermanCo (the GermanCo Exit), which GermanCo Exit shall lead to the liquidation of the Company as per the conditions set forth in article 20 of the present Articles.

The Company’s duration may be however extended upon an unanimous decision of the shareholder(s) approving such extension.

In the scope of the achievement of its main object, the Company may also:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
- particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).
- likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.
- borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.”

IX. The sole shareholder resolves to amend article 10 paragraph 2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** In the case of plurality of shareholders, the shares are not freely transferable. The shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and with the approval of the holder(s) of the Class B Share(s), subject to the provision of any Shareholders’ Agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders. In any case, the shareholders shall not transfer their shares before the completion of the GermanCo Exit.”

X. The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be

shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital and with the approval of the holder(s) of the Class B Share(s).”

XI. The sole shareholder resolves to amend article 13 paragraph 1 and 2 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with. Notwithstanding the above, the Sole Manager or the Board of Managers shall not take any decision relating to the alienation of the Company's participation in GermanCo without the approval of majority of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital and with the approval of the holder(s) of the Class B Share(s).

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers, subject to the provision of any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders.”

XII. The sole shareholder resolves to amend article 16 paragraph 2 and 3 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital and including at least the positive vote of the holder(s) of the Class B Share(s), subject to the provision of any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and including at least the positive vote of the holder(s) of the Class B Share(s), subject to the provision of any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders.”

XIII. The sole shareholder resolves to amend article 19 paragraph 4 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19.** The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject to the provision of any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders.”

XIV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand four hundred six Euro (EUR 16.406,00) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twenty-eight thousand nine hundred six Euro (EUR 28.906,00) by the creation and issuance of sixteen thousand four hundred six (16.406) Class A shares (the New Shares).

Thereupon intervened the below listed new shareholders (the New Shareholders), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of five (5) proxies given under private seal. The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities:

Mr. Andreas Buchholz, born on February 17, 1963 in Köln, Germany, residing at Althainerstr. 20, 61462 Königstein, Germany;

Mr. Wollfram Wördemann, born on July 27, 1965 in Horb am Neckar, Germany, residing at Althainerstr. 20, 61462 Königstein, Germany;

Mr. Karl-Georg Altenburg, born on March 4, 1963 in Mülheim, Germany, residing at 111 Home Park Road, London SW19 7HT, United Kingdom;

Mr. Dennis Schulze, born on August 18, 1969 in Minden, Germany, residing at Schulstr. 64, 82166 Gräfeling, Germany; and

Mr. Friedel Drees, born on January 20, 1981 in Meschde, Germany, residing at Adalbertstr. 20, 80799 München, Germany.

XV. The New Shareholders resolve to subscribe for all the New Shares, and to fully pay them up by payment in the total amount of sixteen thousand four hundred six Euro (EUR 16.406,00) in cash, as follows:

New Shareholders	Number of New Shares subscribed	Amount paid (EUR)
Mr. Andreas Buchholz . . . . .	2.734	2.734,00
Mr. Wollfram Wördemann . . . . .	1.172	1.172,00
Mr. Karl-Georg Altenburg . . . . .	8.594	8.594,00
Mr. Dennis Schulze . . . . .	3.515	3.515,00

Mr. Friedel Drees .....	391	391,00
TOTAL .....	16.406	16.406,00

The amount of sixteen thousand four hundred six Euro (EUR 16.406,00) is at the disposal of the Company.

XVI. Following the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-eight thousand nine hundred six Euro (EUR 28.906,00) represented by the following shares:

- twenty thousand three hundred twelve (20.312) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares); and

- eight thousand five hundred ninety-four (8.594) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).”

XVII. The shareholders resolve to decrease the Company’s share capital by an amount of three thousand nine hundred six Euro (EUR 3.906,00) from its current amount of twenty-eight thousand nine hundred six Euro (EUR 28.906,00) down to twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) by the redemption and cancellation of three thousand nine hundred six (3.906) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and an aggregate value of three thousand nine hundred six Euro (EUR 3.906,00), held by the Mr. Gregor Böhm, prenamed, and subsequently to pay to the latter an amount of three thousand nine hundred six Euro (EUR 3.906,00) in cash.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the law on commercial companies.

XVIII. Following the above resolutions, the shareholders further resolve to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) represented by the following shares:

- sixteen thousand four hundred six (16.406) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares); and

- eight thousand five hundred ninety-four (8.594) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).”

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mr. Gregor Böhm, né le 13 octobre 1964 à Hennef (SIEG), Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 113 Home Park Road, GB - SW19 7HT Londres, Royaume Unis,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

Le comparant est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Hosta Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196670, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1905, en date du 29 juillet 2015.

#### *Résolutions*

I. L’associé unique décide de modifier l’article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte d'associés qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, la Société et tous les associés (le Pacte d'Associés).».

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «Basedahl LuxCo S.à r.l.».

III. Suite au changement de dénomination ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Basedahl LuxCo S.à r.l.».

IV. L'associé unique décide de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales à savoir les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B.

V. L'associé unique décide de convertir l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société (la Conversion des Parts Sociales) en trois mille neuf cent six (3.906) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et en huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (8.594) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00).

VI. Suite à la Conversion des Parts Sociales, l'associé unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par les parts sociales suivantes:

- trois mille neuf cent six (3.906) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A); et

- huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (8.594) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).»

VII. Suite à la résolution précédente, compte tenu de l'insertion de la nouvelle définition de «Parts Sociales», l'associé unique décide que toutes les mentions du terme «parts sociales» dans les statuts de la Société seront remplacées par le terme «Parts Sociales».

VIII. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet principal de la Société consiste en l'acquisition et la détention d'une participation dans Delikatess Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie et existante selon les lois allemandes, ayant son siège social au Lübbecke, Auf dem Gallenkamp 25, 32312 Lübbecke, Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce de la cour locale de Bad Oeyhausen sous le numéro HRB 14732 (la GermanCo).

La Société est constituée pour une durée de vie limitée prenant fin à l'occasion de la cession de sa participation dans la GermanCo (la Sortie de la GermanCo), la Sortie de la GermanCo devant conduire à la liquidation de la Société selon les conditions prévues à l'article 20 des présents Statuts.

La durée de la Société pourra cependant être prolongée suite à une décision unanime de l'/des associé(s) approuvant une telle extension.

Dans le cadre de la réalisation de son objet social principal, la Société peut également:

- réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

- également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

- emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

IX. L'associé unique décide de modifier l'article 10 paragraphe 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont pas librement transférables. Les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et avec l'approbation des détenteur(s) de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe B, sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associé. Dans tous les cas, les associés ne peuvent pas transférer leurs parts sociales avant la réalisation de la Sortie de la GermanCo.»

X. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social et avec l'approbation du/des détenteur(s) de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe B.»

XI. L'associé unique décide de modifier l'article 13 paragraphe 1 et 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article. Nonobstant ce qui précède, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ne doivent pas prendre de décisions relatives à l'aliénation de la participation de la Société dans la GermanCo sans l'approbation de la majorité des des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social et avec l'approbation du/des détenteur(s) de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associé.»

XII. L'associé unique décide de modifier l'article 16 paragraphe 2 et 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social et incluant au moins le vote positif du/des détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe B, sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associé.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et incluant au moins le vote positif d'un/des détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B, sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associé.»

XIII. L'associé unique décide de modifier l'article 19 paragraphe 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société, sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associé qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les associés de la Société.»

XIV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize mille quatre cent six Euro (EUR 16.406,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à vingt-huit mille neuf cent six Euro (EUR 28.906,00) par la création et l'émission de seize mille quatre cent six (16.406) parts sociales de Classe A (les Nouvelles Parts Sociales).

Sur ce, intervient les nouveaux associés listés ci-dessous (les Nouveaux Associés), ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles:

Mr. Andreas Buchholz, né le 17 février 1963 à Köln, Allemagne, résidant au Althainerstr. 20, 61462 Königstein, Allemagne;

Mr. Wollfram Wördemann, né le 27 juillet 1965 à Horb am Neckar, Allemagne, résidant au Althainerstr. 20, 61462 Königstein, Allemagne;

Mr. Karl-Georg Altenburg, né le 4 mars 1963 à Mülheim, Allemagne, résidant au 111 Home Park Road, London SW19 7HT, Royaume-Unis;

Mr. Dennis Schulze, né le 18 août 1969 à Minden, Allemagne, résidant au Schulstr. 64, 82166 Gräfeling, Allemagne; et

Mr. Friedel Drees, né le 20 janvier 1981 à Meschde, Allemagne, résidant au Adalbertstr. 20, 80799 München, Allemagne.

XV. Les Nouveaux Associés décident de souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement par paiement d'un montant total de seize mille quatre cent six Euro (EUR 16.406,00) en numéraire, comme suit:

Nouveaux Associés	Nombre de Nouvelles Parts	Montant payé (EUR)
-------------------	---------------------------------	--------------------------

	Sociales souscrites	
Mr. Andreas Buchholz . . . . .	2.734	2.734,00
Mr. Wollfram Wördemann . . . . .	1.172	1.172,00
Mr. Karl-Georg Altenburg . . . . .	8.594	8.594,00
Mr. Dennis Schulze . . . . .	3.515	3.515,00
Mr. Friedel Drees . . . . .	391	391,00
TOTAL . . . . .	16.406	16.406,00

Le montant de seize mille quatre cent six Euro (EUR 16.406,00) est à la disposition de la Société.

XVI. Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille neuf cent six Euro (EUR 28.906,00) représenté par les parts sociales suivantes:

- vingt mille trois cent douze (20.312) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A); et

- huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (8.594) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).»

XVII. Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent six Euro (EUR 3.906,00) afin de le diminuer de son montant actuel de vingt-huit mille neuf cent six Euro (EUR 28.906,00) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) par le rachat et l'annulation de trois mille neuf cent six (3.906) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, détenues par Mr. Gregor Böhm, prénommé, et de rembourser à ce dernier un montant de trois mille neuf cent six Euro (EUR 3.906,00) en numéraire.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après désintéressement de la totalité des créanciers de la Société ou provision de leurs créances respectives, conformément à l'article 69 de la loi concernant les sociétés commerciales.

XVIII. Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) représenté par les parts sociales suivantes:

- seize mille quatre cent six (16.406) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A); et

- huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (8.594) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016004693/360.

(160003422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

#### **Hipoteca 40 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 202.869.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minnesota on December 14<sup>th</sup>, 2015; and

CL IV REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3009141, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minnesota on December 14<sup>th</sup>, 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

**Art. 1<sup>er</sup>. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca 40 Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered

office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims,



actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Transitory provision*

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC .....	5,250	5,250.-
CL IV REO (Offshore) LLC .....	7,250	7,250.-
TOTAL .....	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Mrs. Julie K. Braun, manager, born on 1<sup>st</sup> January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Maqboolali Mohamed, manager, born on 15<sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minnesota en date du 14 décembre 2015; et

CL IV REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculée au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3009141, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minnesota en date du 14 décembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca 40 Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la

Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC .....	5.250	5.250,-
CL IV REO (Offshore) LLC .....	7.250	7.250,-
TOTAL .....	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Monsieur Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29772. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004689/447.

(160003423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Emile Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.731.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société décidée en date du 17 septembre 2015 a été clôturée; et que la société EMILE GESTION S.A., a

définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31.12.2015.  
*Pour: EMILE GESTION S.A.*  
 Société anonyme - liquidée  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme

Référence de publication: 2016056629/17.

(160016605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Endor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 183.091.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société décidée en date du 15 octobre 2015 a été clôturée; et que la société ENDOR S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31.12.2015.  
*Pour: ENDOR S.A.*  
 Société anonyme  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme

Référence de publication: 2016056630/17.

(160016617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Eneco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.529.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Gesellschaftssitz am 11. Januar 2016 um 9.00 Uhr*

*Berichtigende Einreichung des zum 25/01/2016 eingereichten Auszugs unter der Referenznummer: L160014865*

Die Versammlung akzeptiert den Rücktritt von Herrn Georges ORIGER, wohnhaft in L-9124 Schieren, 32 Rue Lehberg, in seiner Eigenschaft als Delegierter sowie als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31. Dezember 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2016056631/14.

(160016249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

—  
 M. Olivier MASSE a pris la décision de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la SICAV sous rubrique. Cette démission prend effet au 21 janvier 2016.

Le Conseil d'Administration se compose, dès lors, comme suit

- Président: Degroof Gestion Institutionnelle, représentée par Anne-Marie Goffinet
- Baudouin Du Parc Locmaria
- Georges Jacobs

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

*Pour EOS INVESTMENT SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016056632/17.

(160016804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**ESI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 141.045.

—  
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2016, les associés de la société ont décidé de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'adresse du siège social du L-8080 BERTRANGE, 2 rue Pletzer vers L-8069 BERTRANGE, 19 rue de l'Industrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 25/01/2016.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016056634/16.

(160016609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Eufin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 115.038.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2015.*

*Résolutions:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée en date de ce jour par Madame Christine Picco de sa fonction d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Antonio Quaratino, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat aura comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUFIN HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2016056635/21.

(160016305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Euro Road Services LTD, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.173.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 janvier 2016.

1. Démission du représentant permanent: L'assemblée prend note de la démission de Monsieur BUCHET Patrick né le 11.07.1958, domicilié à 9 Rue du Silo à F -59185 PROVIN et ce avec effet à la date du 10 février 2015.

2. Nomination d'un nouveau représentant permanent: L'assemblée nomme comme nouveau représentant permanent Monsieur VALENTIM FERREIRA Manuel né le 21.04.1964, domicilié à Avenue Docteur Zamenhof, 10 bte 78 B-1070 Anderlecht et ce avec effet à la date du 10 février 2015.



3. Nomination d'un nouveau représentant permanent: L'assemblée nomme comme nouveau représentant permanent Monsieur CHAPMAN Colin, né 18.11.1971, domicilié à Tichis, 11 GR-16675 Glyfada et ce avec effet à la date du 11 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016056636/18.

(160016639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**EBTEE, European Business Technologies & Engineering Expertises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.327.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2016*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ALKA Consulting S. p. r. l., établie et ayant son siège social rue Lens, 20, B-1050 Ixelles, numéro d'entreprise 0822 362 832, représentée par Monsieur Alec VAN DER SNICKT, né le 08/07/1982 à Cologne-Ehrenfeld, Allemagne et demeurant 1, Avenue des Métallurgistes, B-1490 Court St Etienne, Belgique, avec effet immédiat et ce pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

*Seconde résolution*

L'assemblée Générale, décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Arnaud La Tour de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société et de nommer la société A6CO Sarl, ayant son siège social 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B-156086 en tant que commissaire aux comptes et ce pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Son mandat débute avec la vérification des comptes de l'exercice 2015.

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de corriger l'erreur matérielle faite au niveau de l'inscription de la durée des mandats des administrateurs auprès du RCS, à savoir, Monsieur Erik VAN REETH est nommé en tant qu'administrateur et qu'administrateur-délégué et Monsieur Alec VAN DER SNICKT en tant qu'administrateur, pour une durée allant de la date de nomination du 15 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 et non pour une durée indéterminée tel qu'inscrit actuellement.

*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016056637/27.

(160016898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**European Robot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.690.

*Extrait de la décision de l'associé en date du 25 janvier 2016*

L'associé accepte la cession de parts intervenue le 28 décembre 2015 par laquelle Monsieur Norbert MEISCH cède la totalité de ses parts, soit 100/100 parts à la société IT PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B161.995 et représentée par son administrateur unique Monsieur Norbert MEISCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016056640/16.

(160016200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Dubnium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.220.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 18 décembre 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Cerium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 202.715,

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Cerium Investment S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016056598/20.

(160016798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Camping International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7601 Larochette, 1, Um Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

—  
Le siège social de la société est établi à L-7633 Larochette, 1, Um Birkelt

Référence de publication: 2016056559/8.

(160016757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.197.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2015*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au commissaire à la liquidation et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 décembre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 138, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

DAM Invest S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2016056599/21.

(160016462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**Dasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 167.529.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société décidée en date du 23 décembre 2015 a été clôturée; et que la société DASAR S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31.12.2015.

*Pour: DASAR S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016056600/17.

(160016607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

---

**The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066416/9.

(160028024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066417/9.

(160028026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tophet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.710.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066419/9.

(160027622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tophet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.710.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066421/9.

(160027624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tophet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.710.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066422/9.

(160027625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tophet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.710.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066423/9.

(160027626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tophet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.710.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066424/9.

(160027627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**TPY Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.985.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066425/10.

(160028331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**UKSL II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 179.079.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066438/10.

(160027652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 59.939.

Les comptes annuels au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066454/9.

(160028566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

Signature.

**Viva Mat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 164.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066456/9.

(160028099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**SENECA Verwaltung Germany, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 182.353.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066353/9.

(160028413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Silser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 72.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066364/10.

(160028640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Socamil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 54.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066370/9.

(160028264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Soparlac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066379/9.

(160028747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**SeTrAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 186.140.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066329/10.

(160027713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Smart Advisory, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Smart Advisory S.A.

Signature

Référence de publication: 2016066333/12.

(160027876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Société Financière de l'Eridan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.839.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016066334/12.

(160028218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Sorbitio Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 179.521.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066335/9.

(160027709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Eccleston S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.249.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company EURO-PACIFIC VENTURES PTE. LIMITED, limited private company of Singapour, established and having its registered office at Singapore (486145), 53, Eastwood Drive, registered under the number 2151137244N.

here represented by Mrs Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That the public limited liability company ("société anonyme") "ECCLESTON S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 136.249., has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on January, 30<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 640 of the 14<sup>th</sup> March 2008, and that the articles of association have not been amended since its incorporation;

- That the corporate capital is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share;
- That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned, as set in the liquidator report attached;
- That with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, including 58 shares of the Belgian company PANTHEON S.A., established and having its registered office at Avenue Louise, 149, B-1050 Bruxelles, registered at the Belgian register under the number 0429.753.223;
- That according to the attached report, the declarations of the Sole Shareholder has been checked by Mister Jacques HARDY, born on the 11<sup>th</sup> September 1954 at Ixelles (Belgium), and residing at B-1360 Perwez, 13 chaussée de Wavre, appointed as "the auditor to the liquidation" by the Sole Shareholder;
- That the liquidation of the Company is closed;
- That full and entire discharge is granted to the directors, the statutory auditor, the liquidator and the auditor to the liquidation for the performance of they assignment;
- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,400.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EURO-PACIFIC VENTURES PTE. LIMITED, limited private company de droit singapourien, société établie et ayant son siège social à Singapore (486145), 53, Eastwood Drive, inscrite au registre sous le numéro 2151137244N.

Ici représentée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-avant, agissant en qualité d'associé unique a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ECCLESTON S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.249., établie et ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 640 du 14 mars 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR);

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, décide de se nommer liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'associé unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assumera irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti dans l'actif de l'associé unique, y compris 58 actions de la société de droit belge PAN-THEON S.A., établie et ayant son siège social à Avenue Louise, 149, B-1050 Bruxelles, inscrite au registre belge sous le numéro 0429.753.223;;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Jacques HARDY, né le 11 septembre 1954 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1360 Perwez, 13 chaussée de Wavre,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé E. FRATTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016002846/109.

(160001913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

#### **Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.140,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.868.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Phaeton Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.868, incorporated by a notarial deed enacted on the 31<sup>st</sup> of January, 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C715 dated 23<sup>rd</sup> of March, 2013. The articles of incorporation were amended by a notarial deed on the 21<sup>st</sup> of June, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C2247, on the thirteenth of September, 2013. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the 2<sup>nd</sup> of December, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C1321, on the 21<sup>th</sup> of May 2015.

THERE APPEARED:



Guardian Trust Company Limited as trustee of Humana Trust, a company incorporated in accordance with the British Virgin Islands, having its registered office in 333, Geneva Place, Waterfront Drive, 2<sup>nd</sup> floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 410254 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal dated December 9, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That nineteen thousand nine hundred and seventy (19,970) shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and seven thousand four hundred seventy (7,470) shares equally divided into class B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of article 9 of the Company's articles of association;
2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty Euro (EUR 830), to reduce it to nineteen thousand one hundred forty Euro (EUR 19,140) by redemption and cancellation of eight hundred thirty (830) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease.

After the foregoing was approved by the Sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify article 9 of the Company's articles of association in order to modify the Redemption Price, which shall be read now as follows:

“ **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative toward the Company.

Redemption of shares:

The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out each time for an entire class of shares and by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s) representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares are collectively referred to as the "Redeemable Shares" and individually as a "Redeemable Share".

The Redeemable Shares are redeemable at the option of the Company (with the Company serving a prior five (5) calendar days' notice to each holder of the Redeemable Shares to be redeemed, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their Redemption Price, as defined below), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article.

The redemption shall be decided by the board of the managers of the Company.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Redeemable Shares, such Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) as determined by the board of the managers) and the holders of

Shares of the repurchased and cancelled Redeemable Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as defined hereafter) for each Share of the relevant Redeemable Shares held by them and cancelled.

The "Cancellation Value" per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes B, C, D, E, F, G, H, I, and J shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for in an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Redeemable Shares, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distribution from the Company according to Article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves up to the amounts determined by the General Meeting at the Interim Account Date and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles (including for the avoidance of doubt, as decided by the General Meeting according to Article 17 of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount  NP = net profits (including carried forward profits)  P = any freely distributable share premium and other freely-distributable reserves  CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled  L = losses (including carried forward losses)  LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

A redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and all Redeemable Shares purchased or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of Redeemable Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The last Class of Shares in the reverse alphabetical order still in issue (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation) (the Relevant Shares) shall be redeemed prior to the other Redeemable Shares.

The Company may also redeem its shares in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law, provided that the Company first may only purchase the Relevant Shares at that time.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of eight hundred and thirty euro (EUR 830.-), in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand nine hundred and seventy Euro (19,970.- EURO) represented by 12,500 class A shares, 830 class B shares, 830 class C shares, 830 class D shares, 830 class E shares, 830 class F shares, 830 class G shares, 830 class H shares, 830 class I shares, 830 class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to nineteen thousand one hundred and forty Euro (EUR 19,140.-), by way of redemption and cancellation of eight hundred and thirty (830) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), which have been repurchased by the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall be read now as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY EURO (19,140.- EURO) represented by NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED and FORTY (19,140) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up, and divided into different classes redeemable:

- 12,500 Class A shares;
- 830 Class B shares;
- 830 Class C shares;
- 830 Class D shares;
- 830 Class E shares;
- 830 Class F shares;
- 830 Class G shares;
- 830 Class H shares;
- 830 Class I shares.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Phaeton Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.686, constituée suivant un acte notarié daté du 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 en date du 23 mars 2013. Les statuts ont été modifiés par acte notarié du 21 juin 2013, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2247 du 13 septembre 2013. Les statuts ont été modifiés ensuite par acte notarié du 9 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3218 du 18 décembre 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C1321 du 21 mai 2015.

A COMPARU:

Guardian Trust Company Limited as trustee of Humana Trust, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi au 333, Geneva Place, Waterfront Drive, 2e étage, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 410254 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que les dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales, divisées en 12.500 parts sociales de classe A et 7.470 parts sociales subdivisées en parts égales de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J, ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente euros (EUR 830), afin de le réduire à dix-neuf mille cent quarante euros (EUR 19.140) par le rachat et annulation de huit cent trente (830) parts sociales de classe J avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de modifier le Prix de Rachat lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Rachat des Parts Sociales:

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être effectué à chaque fois que pour une classe entière de parts sociales et n'être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales Rachetables» et individuellement comme la «Part sociale Rachetable».

Les Parts sociales Rachetables peuvent être rachetées au choix de la Société (la Société donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de préavis à chaque détenteur des Parts sociales Rachetables à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat, comme défini ci-dessous), conformément à l'article 49-8 de la Loi et conformément au présent article.

Le rachat sera décidé par le conseil de gérance de la Société.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le remboursement et annulation des Parts sociales Rachetables, de telles Parts sociales Rachetables donnent droit aux détenteurs de celles-ci, dans la proportion de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-après) (avec toutefois une limitation du Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) telle que déterminée par le conseil de gérance) et les détenteurs des Parts sociales Rachetables remboursées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part (tel que définie ci-après) pour chaque Part des Parts sociales Rachetables concernées détenues par eux et annulées.

La «Valeur d'Annulation» par Part sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre des Parts émises dans la classe des parts à racheter et à annuler.

Le «Montant Total d'Annulation» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes B, C, D, E, F, G, H, I et J sera équivalent au Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés suivant la manière prévue pour une modification statutaire, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation n'excédera pas un tel Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales Rachetables concernées, la Valeur d'Annulation par Part deviendra exigible et sera payée par la Société.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés seraient en droit de recevoir les dividendes par la Société conformément à l'article 17 des Statuts, augmentés par (i) des primes d'émission distribuables et toute autre réserve distribuable pour les montants déterminés par l'assemblée générale à la date des Comptes Intérimaires et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de parts sociales à annuler mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à transférer dans une réserve conformément à la loi ou les présents Statuts (y compris pour éviter tout doute, tel que décidé par l'assemblée générale conformément à l'article 17 des Statuts, chaque fois comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés (sans compter double) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Dans laquelle:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (y compris les profits reportés)

P = primes d'émission distribuables et toute autre réserve distribuable

RC = le montant de réduction du capital et de la réserve légale liée à classe de parts à annuler

P = Pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à transférer dans la réserve légale conformément à la loi ou aux Statuts.

Comptes Interimaires

Signifie les comptes interimaire de la Société tels qu'établis à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Interimaires

Signifie à la date entre le 8<sup>ème</sup> (huit) jour et la date du rachat et annulation de la catégorie de parts sociales concernée.

Le rachat des Parts sociales Rachetables peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi. Toutes les Parts sociales Rachetables achetées ou bien acquises par la Société peuvent être annulées ce qui entraînera que le nombre de Parts sociales Rachetables publiées et le capital social de la Société seront réduits en conséquence.

La dernière classe de parts sociales suivant ordre alphabétique inversé en cours (c.à.d. la première classe concernée est celle des parts sociales de classe J, ensuite s'il n'y a plus de parts sociales de classe J, ce seront les parts sociales de la classe I, ainsi de suite) (les "Parts sociales Concernées") seront rachetées en premier avant les autres Parts sociales Rachetables.

La Société peut également racheter des propres parts sociales conformément aux articles 49-2 et suivants de la Loi, à condition que la Société procède d'abord au rachat des Parts sociales Concernées."

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente euros (EUR 830,-), afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 19.970,-) représenté par 12.500 parts sociales de classe A, 830 parts sociales de classe B, 830 parts sociales de classe C, 830 parts sociales de classe D, 830 parts sociales de classe E, 830 parts sociales de classe F, 830 parts sociales de classe G, 830 parts sociales de classe H, 830 parts sociales de classe I, 830 parts sociales de classe J, avec une valeur nominale de un euro (1,- euro)

chacune, à un montant de dix-neuf mille cent quarante euros (EUR 19.140), par un remboursement et une annulation de huit cent trente (830) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de un euro (1,- euro), lesquelles ont été rachetées par la Société.

*Troisième résolution:*

Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à DIX-NEUF MILLE CENT QUARANTE EUROS (19.140,- EURO) représenté par DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE (19.140) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EURO) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et subdivisées de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales de classe A;
- 830 parts sociales de classe B;
- 830 parts sociales de classe C;
- 830 parts sociales de classe D;
- 830 parts sociales de classe E;
- 830 parts sociales de classe F;
- 830 parts sociales de classe G;
- 830 parts sociales de classe H;
- 830 parts sociales de classe I.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39643. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003173/274.

(16000889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

**DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.096.700,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHC Luxembourg IV S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.012 and incorporated on 13 October 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2314 of 12 December 2006.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 7 December 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

A. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all:

- five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
- five hundred thirty-seven thousand and three hundred (537,300) Class TL (CG) Shares
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares,
- eight thousand four hundred sixty-two (8,462) Class U Shares,
- fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares, and
- five hundred (500) Category X Shares,

being a total of five hundred eighty-three thousand eight hundred sixty-eight (583,868) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items of the agenda.

B. The agenda of the meeting was as follows:

- Approval of the repurchase of all five hundred thirty-seven thousand and three hundred (537,300) Class TL (CG) Shares and two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR25) each (being Linked Classes), held by DH Projects 2 Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, being all the shares held by DH Projects 2 Limited in the Company, at the respective Linked Class Cancellation Value per Share (being the relevant Linked Class Cancellation Value divided by the number of Class TL (CG) Shares and Class TL (I) Shares respectively) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class TL (CG) Shares and all Class TL (I) Shares in issue and hence the liquidation of two entire classes of shares of the Company, approval of the Linked Class TL(CG) Available Amount of seventeen million nine hundred fourteen thousand three hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,914,327.02) for the Class TL (CG) Shares and the Linked Class TL(I) Available Amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR67,500) for the Class TL (I) Shares; cancellation of all five hundred thirty-seven thousand and three hundred (537,300) Class TL (CG) Shares and two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares so repurchased at the Linked Class TL(CG) Cancellation Amount set at seventeen million nine hundred fourteen thousand three hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,914,327.02) for the Class TL (CG) Shares and the Linked Class TL(I) Cancellation Amount set at sixty-seven thousand five hundred euro (EUR67,500) for the Class TL(I) Shares respectively as currently determined and subject to such further adjustments as the case may be and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of thirteen million five hundred thousand euros (EUR13,500,000) to one million ninety-six thousand seven hundred euros (EUR1,096,700); approval of the payment of the Linked Class Cancellation Values per Share to the (former) holder of Class TL (CG) Shares and Class TL (I) Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board of managers of the Company;

- Consequential amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows and amendment of the articles in order to delete all references to "Class TL (CG)", "Class TL (I)", "Class H", "HellermannTyton", "HellermannTyton Investment", "Linked Classes TL" and to "TL Investment":

**5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million ninety-six thousand seven hundred euros (EUR1,096,700) divided into

- five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
  - fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
  - eight thousand four hundred sixty-two (8,462) Class U Shares,
  - fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares, and
  - five hundred (500) Category X Shares,
- each with a nominal value of twenty five euros (€25).

Thereafter, the following resolutions were passed:

*Sole resolution*

It is resolved to approve the repurchase of all five hundred thirty-seven thousand and three hundred (537,300) Class TL (CG) Shares and two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares at the Linked Class Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class TL (CG) Shares and Class TL (I) Shares in issue and hence the liquidation of the entire classes of shares of the Company. The meeting approved the Linked Class TL(CG) Available Amount of seventeen million nine hundred fourteen thousand three hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,914,327.02) for the Class TL (CG) Shares and the Linked Class TL(I) Available Amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR67,500) for the Class TL (I) Shares, being an total Linked Class Available Amount of seventeen million nine hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,981,827.02).

It is resolved to approve the Linked Class TL(CG) Cancellation Amount set at seventeen million nine hundred fourteen thousand three hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,914,327.02) for the Class TL (CG) Shares and the Linked Class TL(I) Cancellation Amount set at sixty-seven thousand five hundred euro (EUR67,500) for the Class TL(I)

Shares being an total Linked Class Cancellation Amount of seventeen million nine hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven euros and two euro cents (EUR17,981,827.02) (subject as set forth below) and payment thereof to DH Projects 2 Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG in one or more instalments.

It is noted that the Company may subject to certain conditions receive further funds in relation with the TL Investment (the "Further Assets"). It is acknowledged and agreed that the Linked Class Cancellation Amount for Class TL (CG) and Class TL (I) was to include and be adapted, if Further Assets were to be received, such amounts as resulted therefrom as appropriate and that such amounts were to be included in the Class Cancellation Amount for the Class TL (CG) Shares and Class TL (I) Shares. The meeting therefore resolved to authorise, delegate power to and instruct the board of managers of the Company to adapt Linked Class Cancellation Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amounts as a further instalment.

Thereupon it is resolved to cancel all five hundred thirty-seven thousand and three hundred (537,300) Class TL (CG) Shares and two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirteen million five hundred thousand euros (EUR13,500,000) to one million ninety-six thousand seven hundred euros (EUR1,096,700).

It is resolved to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth in the agenda and to further amend the articles of association of the Company in order to delete all references to "Class TL (CG)", "Class TL (I)", "Class H", "HellermannTyton", "HellermannTyton Investment", "Linked Classes TL" and to "TL Investment".

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present extraordinary general meeting are estimated at EUR 3,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «DHC Luxembourg IV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.012 et constituée le 13 octobre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2314 du 12 décembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, toutes les:

- cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
- cinq cent trente-sept mille trois cents (537.300) Parts Sociales de Classe TL (CG),
- deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I),
- huit mille quatre cent soixante-deux (8.462) Parts Sociales de Classe U,
- quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
- cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X,

soit un total de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-huit (583.868) parts sociales émises dans la Société, étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de

l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

B. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Approbation du rachat de l'ensemble des cinq cent trente-sept mille trois cents (537.300) Parts Sociales de Classe TL (CG) et deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (soit les Classes Liées), détenues par DH Projects 2 Limited, une private limited company, constituée et existant en vertu des lois de l'Angleterre, dont le siège social est situé au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, soit l'ensemble des parts sociales détenues par DH Projects 2 Limited dans la Société, à la Valeur d'Annulation de la Classe Liée par Part Sociale respective (soit la Valeur d'Annulation de la Classe Liée correspondante divisée par le nombre de Parts Sociales de Classe TL (CG) et de Parts Sociales de Classe TL (I) respectivement) en vertu des statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales de Classe TL (CG) et de la totalité des Parts Sociales de Classe TL (I) émises, et donc la liquidation de deux classes entières de parts sociales de la Société, approbation du Montant Disponible de la Classe Liée TL (CG) de dix-sept millions neuf cent quatorze mille trois cent vingt-sept euros et deux centimes (17.914.327,02 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (CG) et du Montant Disponible de la Classe Liée TL (I) de soixante-sept mille cinq cent euros (67.500 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (I); annulation de la totalité des cinq cent trente-sept mille trois cents (537.300) Parts Sociales de Classe TL (CG) et deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I) ainsi rachetées au Montant d'Annulation de la Classe Liée TL (CG) fixé à dix-sept millions neuf cent quatorze mille trois cent vingt-sept euros et deux centimes (17.914.327,02 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (CG) et du Montant d'Annulation de la Classe Liée TL (I) fixé à soixante-sept mille cinq cent euros (67.500 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (I) respectivement tel que déterminé actuellement et sous réserve d'ajustements ultérieurs le cas échéant et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000 EUR) à un million quatre-vingt-seize mille sept cents euros (1.096.700 EUR); approbation du paiement des Valeurs d'Annulation par Part Sociale à l'(ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe TL (CG) et de Parts Sociales de Classe TL (I) en numéraire et/ou en nature en une ou plusieurs tranches tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société;

- Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante et modification des statuts afin de supprimer toutes les références à «Classe TL (CG)», «Classe TL (I)», «Classe H», «HellermannTyton», «Investissement HellermannTyton», «Classes Liées TL» et à «Investissement TL»:

**5.1.** La Société a un capital social, émis et souscrit, intégralement libéré d'un million quatre-vingt-seize mille sept cents euros (1.096.700 EUR) réparti en

- cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
  - quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
  - huit mille quatre cent soixante-deux (8.462) Parts Sociales de Classe U,
  - quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
  - cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X,
- chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €).

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Résolution unique*

Il a été décidé d'approuver le rachat de la totalité des cinq cent trente-sept mille trois cents (537.300) Parts Sociales de Classe TL (CG) et deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I) à la Valeur d'Annulation de la Classe Liée par Part Sociale en vertu des statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Classe TL (CG) et de la totalité des Parts Sociales de Classe TL (I) émises, et donc la liquidation des classes entières de parts sociales de la Société. L'assemblée a approuvé le Montant Disponible de la Classe Liée TL (CG) de dix-sept millions neuf cent quatorze mille trois cent vingt-sept euros et deux centimes (17.914.327,02 EUR) pour les Parts Sociales de Classes TL (CG) et du Montant Disponible de la Classe Liée TL (I) de soixante-sept mille cinq cent euros (67.500 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (I), soit un Montant Disponible de la Classe Liée total de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept euros et deux centimes (17.981.827,02 EUR).

Il est décidé d'approuver le Montant d'Annulation de la Classe Liée TL (CG) fixé à dix-sept millions neuf cent quatorze mille trois cent vingt-sept euros et deux centimes (17.914.327,02 EUR) pour les Parts Sociales de Classes TL (CG) et le Montant d'Annulation de la Classe Liée TL (I) fixé à soixante-sept mille cinq cent euros (67.500 EUR) pour les Parts Sociales de Classe TL (I), soit un Montant d'Annulation de la Classe Liée total de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept euros et deux centimes (17.981.827,02 EUR) (sous réserve des dispositions ci-dessous) et le paiement de celui-ci à DH Projects 2 Limited, une private limited company, constituée et existant en vertu des lois de l'Angleterre, dont le siège social est situé au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG en une ou plusieurs tranches.

Il est noté que la Société peut, sous certaines conditions, recevoir des fonds supplémentaires dans le cadre de l'Investissement TL (les «Actifs Supplémentaires»). Il est reconnu et convenu que le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe TL (CG) et la Classe TL (I) devait inclure et être adapté, si les Actifs Supplémentaires devaient être reçus, les montants qui en découlent le cas échéant et que ces montants devaient être inclus dans le Montant d'Annulation de



Classe pour les Parts Sociales de Classe TL (CG) et les Parts Sociales de Classe TL (I). L'assemblée a par conséquent décidé d'autoriser, de déléguer le pouvoir et de donner instruction au conseil de gérance de la Société pour adapter le Montant d' Annulation de la Classe Liée suite à ce qui précède selon le cas et procéder au paiement de ces montants (additionnels) comme tranche supplémentaire.

À la suite de quoi, il est décidé d' annuler la totalité des cinq cent trente-sept mille trois cents (537.300) Parts Sociales de Classe TL (CG) et deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I) rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d' un montant de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000 EUR) à un million quatre-vingt-seize mille sept cents euros (1.096.700 EUR).

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour et de par ailleurs modifier les statuts de la Société afin de supprimer toutes les références à «Classe TL (CG)», «Classe TL (I)», «Classe H», «HellermannTyton», «HellermannTyton Investment», «Classes Liées TL» et à «Investissement TL».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à EUR 3.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l' anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016004563/222.

(160003561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

### **Chesterway Overseas S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 202.885.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Panama, République de Panama, sous la dénomination de "CHESTERWAY OVERSEAS S.A.", constituée sous la loi de la République de Panama en date du 15 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix mille dollars US (USD 10.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Panama, République de Panama, par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 décembre 2015 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture de Panama de la société établi au 30 septembre 2015.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de USD en EUR au cours de 1 USD pour 0,937119 EUR au 3 décembre 2015;

3. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de vingt-et-un mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-un cents (EUR 21.628,81,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille trois cent soixante-et-onze euros et dix-neuf cents (EUR 9.371,19,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des actions existantes à due concurrence.

4. Fixation de la valeur nominale d'une action à un euro (EUR 1,-) et ajustement du nombre d'actions en conséquence.

5. Adoption de la dénomination sociale "CHESTERWAY OVERSEAS S.A., SPF" et refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise;

6. Confirmation du transfert, du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.

7. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité panaméenne.

8. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

9. Révocation des mandats des administrateurs en place.

10. Nomination des nouveaux administrateurs.

11. Nomination du commissaire aux comptes.

12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Panama, République de Panama par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 décembre 2015 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture à Panama, République de Panama de la société établi au 30 septembre 2015.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social USD en Euro au cours de 1 USD pour 0,937119 EUR à la date du 3 décembre 2015, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à neuf mille trois cent soixante-et-onze euros et dix-neuf cents (EUR 9.371,19,-).

#### *Troisième résolution*

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de vingt-et-un mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-un cents (EUR 21.628,81,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille trois cent soixante-et-onze euros et dix-neuf cents (EUR 9.371,19,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des actions existantes à due concurrence.

Les actionnaires existants ont libéré l'augmentation de capital susmentionnée au prorata de leur participation comme suit:

- à concurrence de dix mille trois cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 10.381,83,-) par Monsieur Nicolas Francisco Weinstein Manieu, domicilié à Los Sauzales 2797, Lo Barnechea, 7700396 Santiago du Chili, Chili, ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Santiago, le 4 décembre 2015;

- à concurrence de cinq mille six cent vingt-trois euros et quarante-neuf cents (EUR 5.623,49,-) par Madame Catalina Paz Weinstein Fernandez, domiciliée à Los Sauzales 2797, Lo Barnechea, 7700396 Santiago du Chili, Chili, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Santiago, le 4 décembre 2015;

- à concurrence de cinq mille six cent vingt-trois euros et quarante-neuf cents (EUR 5.623,49,-) par Monsieur Santiago Nicolas Weinstein Fernandez, domicilié à Los Sauzales 2797, Lo Barnechea, 7700396 Santiago du Chili, Chili, ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Santiago, le 4 décembre 2015;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

La valeur nominale d'une action est fixée à un euro (EUR 1,-) de sorte que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sera désormais représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les prédites trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination «CHESTERWAY OVERSEAS S.A., SPF» et de procéder à la refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "CHESTERWAY OVERSEAS S.A., SPF".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière ainsi que les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale (SPF).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentés par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives et ne peuvent être converties au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'achat et la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- l'achat et la vente de biens immobiliers;
- l'émission et la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;
- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;
- l'octroi de toute garantie réelle ou personnelle.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé ce jour se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 2 juin 2016 à 9.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan et du rapport du réviseur qui lui ont été présentés ainsi que sur base de l'augmentation de capital dont question ci-avant, certifie que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 7 décembre 2015 par la société Artemis Audit & Advisory Sàrl, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

*“Conclusion*

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société CHESTERWAY OVERSEAS S.A., SPF (EUR 9.371,19) au 30 septembre 2015 ainsi que l'apport d'espèces d'un montant de vingt-et-un mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 21.628,81) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune soit à de trente et un mille euros (EUR 31.000)."

*Sixième résolution*

L'assemblée générale confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

*Septième résolution*

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 30 septembre 2015 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité panaméenne.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à cette date.

*Neuvième résolution*

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Dixième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

*Onzième résolution*

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

*Douzième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29529. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004513/243.

(160003704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Chripas, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.485.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CHRIPAS", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147.485, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated July 14th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1652 of August 27<sup>th</sup>, 2009.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CHRIPAS", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.485, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1652 du 27 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004515/109.

(160002985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Takeoff Luxco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.899.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1894 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005122/9.

(160002912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Takeoff Luxco 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.175.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1895 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005123/9.

(160002924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

---

**Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007816/9.

(160007025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**TOH Licences S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 115.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007903/9.

(160006433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Sistema Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.860.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1956 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016008703/9.

(160007331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---